

## Entretien avec Jean Blanchard

Directeur du CMTRA (Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes)

Jeudi 28 avril 2005

*Entretien et transcription : Delphine Pelloux*

*Rédaction : Guillaume Deslandres*

*Delphine Pelloux : de quelles sources d'informations disposez-vous sur les milieux et les structures liés à l'enseignement des musiques traditionnelles ?*

*Jean Blanchard :* Dans le domaine institutionnel, je pense qu'on a tout. Dans le domaine associatif, c'est beaucoup moins exhaustif, et dans le domaine privé nous n'avons quasiment rien, car ce qui existe dans ce domaine ne parvient pas jusqu'à nous. Ceux qui sont dans le milieu de l'enseignement privé n'ont pas le réflexe de s'adresser à nous. Ils prennent d'autres supports (tracts dans les boîtes aux lettres, par exemple). C'est une autre sphère. En ce qui concerne le milieu « institutionnel », il y a une ressource censée être exhaustive, c'est la base de données RMDTS (même si nous n'avons pas la toute dernière version).

Historiquement, la région Rhône-Alpes est très particulière, puisque au moment du découpage administratif des régions, c'est dans le cas de notre région une logique économique et industrielle qui a prévalu, et pas du tout une logique « culturelle » ou identitaire, à la différence de la Bretagne, de l'Auvergne ou du Limousin.

Dans beaucoup de régions, il existe une possibilité d'identification culturelle régionale, appliquée sur un territoire administratif (variablement, comme on le sait). En Rhône-Alpes ce n'est pas du tout le cas : le choix a été de structurer avant tout un poids économique. Dans le domaine des cultures vernaculaires historiques, cela a pour conséquence qu'on se retrouve avec une partie « franco-provençale » (majoritaire) et une partie « Languedoc ». C'est un fait important pour comprendre l'actuelle région Rhône-Alpes. Entre ces deux composantes de l'actuelle région, des mélanges existaient dès la Renaissance, alors que dans d'autres régions, si on prend tout l'Ouest, le centre, les territoires diagonaux, les immigrations ont lieu au plus tard à la fin du XIX<sup>ème</sup>. Nous sommes donc dans une histoire particulière, qui a donné naissance à une forte mosaïque d'identités et d'expressions.

Tout cela est particulièrement important car, contrairement à d'autres régions à fort sentiment d'identité régionale, nous ne trouvons pas en Rhône-Alpes dans les collectivités locales, chez les élus ou chez les décideurs, une volonté (en général à objectif électoral...) de soutenir et de développer dans l'institution l'enseignement des musiques traditionnelles régionales. Ça n'existe tout simplement pas. Alors que par exemple dans le Puy-de-Dôme, dans le Cantal, dans la Haute-Loire ou l'Allier, en vingt ans l'enseignement des musiques traditionnelles régionales a été intégré par les élus et par les décideurs comme

un élément important, même si on peut parfois l'analyser comme un fait à but purement électoral.

Autant il y a par exemple en Auvergne des classes de vielle à roue, de cabrette, d'accordéon diatonique et de violon, autant la situation en Rhône-Alpes est globalement très en deçà, et même catastrophique par rapport à une répartition géographique.

Je dis « globalement » parce que, paradoxalement, c'est en Rhône-Alpes qu'existe l'École Nationale de Musique – celle de Villeurbanne – qui a le plus important département d'enseignement des musiques traditionnelles (en nombre d'élèves). C'est le fruit d'une histoire tout à fait spécifique, marquée par la personnalité d'un pionnier, Antoine Duhamel, qui a fondé l'école il y a 25 ans. Il a d'emblée voulu que les musiques traditionnelles (qui ne s'appelaient pas encore « musiques du monde ») soit présentes.

Mais, au bout du compte, il y a en Rhône-Alpes très peu d'enseignement des musiques traditionnelles dans les écoles de musiques agréées (ENM et CNR). D'une part à cause de l'importance et de l'influence du « cas » de l'ENM de Villeurbanne sur le paysage de l'enseignement, d'autre part à cause – comme je le disais – d'une « culture régionale » difficile à identifier.

Il y a néanmoins des initiatives plus récentes, notamment à l'ENM Nord-Isère (à Bourgoin-Jaillieu), qui a entre cinq et dix ans d'existence. Là, deux éléments distincts doivent être identifiés :

- une utilisation du répertoire de tradition orale comme outil pédagogique, de manière transversale dans l'école ;
- une ouverture à des pratiques associatives.

Villeurbanne et Bourgoin-Jaillieu : voilà les deux initiatives majeures pour notre région. Il existe naturellement d'autres initiatives récentes, comme par exemple celle du CNR de Lyon, qui accueille depuis cinq ans Guy Bertrand, qui a pour mission de développer au CNR, de manière transversale, la découverte et l'initiation des musiques du monde. Mais il ne s'agit pas d'un département de musiques traditionnelles : Guy Bertrand là pour provoquer des rencontres, pour que les élèves du CNR puissent avoir des premiers contacts avec des pratiques des traditions orales. Notez qu'il s'agit d'une commande du CNR à Guy Bertrand, et non du fruit de sa propre volonté.

A part les quelques cas dont je viens de parler, il existe aussi des classes isolées sur des spécialités atypiques qu'on retrouve un peu partout... On n'échappe pas au phénomène de « *la-petite-harpe-qui-est-présumée-harpe-celtique* »... On connaît tous, par exemple, les ambiguïtés de cet instrument. Mais globalement, en termes d'enseignement des musiques traditionnelles dans les établissements d'enseignement spécialisé, il y a 150 élèves à Villeurbanne, et entre 20 et 30 à Bourgoin-Jaillieu. C'est tout...

Par contre, dans le secteur associatif, c'est l'explosion... La région Rhône-Alpes est une région peuplée, multiculturelle, à forte densité urbaine. Il y a quatre pôles urbains majeurs, dont l'agglomération lyonnaise, qui compte à elle seule 1 500 000 habitants. Dans un tel contexte, évidemment, les initiati-

ves associatives d'enseignement et de pratique des musiques et des danses traditionnelles du monde prolifèrent « comme champignons après la pluie » ! Des associations se créent, ferment, rebondissent, se déplacent...

Bref, une vie associative tout à fait bouillonnante, mais absolument pas organisée, ce qui est pour nous un échec permanent même si, en même temps, nous savons que c'est lié à la nature même de ce milieu, qui a du mal à coordonner ou à fédérer ses actions. La seule aide que nous puissions apporter, c'est la diffusion de l'information (publication trimestrielle, site Internet...).

Il y a des associations anciennes qui sont bien ancrées sur les répertoires hexagonaux, mais pas forcément régionaux. Quelques associations investissent les répertoires régionaux, mais il y a surtout une grande « nébuleuse » d'associations qui prennent en compte toutes les expressions. Ces associations sont liées aux phénomènes de mode, transformés en éphémères « centres d'intérêt ». Après la vague des musiques pseudo celtiques, la vague des percussions d'Amérique du sud ou des caraïbes, la vague des percussions cubaines... Ou, comme en ce moment, la grande tendance Europe de l'Est, Balkans... C'est très mouvant...

Il y a plusieurs associations de dimension importante qui ont travaillé sur la capoeira, dont une qui avait une équipe de permanents, et qui a « explosé » quand les locaux qui leur étaient attribués leur ont été retirés. L'existence d'un local est une donnée fondamentale dans la vie de ces associations.

Un inventaire de ces associations a été fait en 2001 sur le département du Rhône (1 500 000 habitants). Mais, comme je l'ai dit, tout cela est très mouvant...

Peut-être peut-on ajouter que dans les grandes agglomérations régionales (Grenoble, Saint Étienne, Lyon, Valence...), on voit éclore des entreprises privées d'enseignement sur des profils assez particuliers : le flamenco ou la *tap dance* irlandaise, phénomène médiatique connu. Ça se développe fortement, surtout les danses africaines ou orientales... ou présumée telles !

-----

Il faut aussi parler du CEFEDM Rhône-Alpes, dans lequel j'interviens depuis plusieurs années sur le secteur des musiques traditionnelles et des musiques du monde.

Dans ces domaines, il y a au CEFEDM des difficultés de recrutement propres à l'image des thématiques dans la région. C'est-à-dire qu'on a pas du tout l'effet d'entraînement que l'on peut avoir dans le Massif Central ou dans la péninsule Bretonne, régions à fort sentiment identitaire. Le problème, c'est qu'il y a un seul cursus complet (l'ENM de Villeurbanne), qui délivre un ou deux DEM par an. Les autres candidats au cursus du CEFEDM sont des personnes qui sont obligées de faire appel aux procédures d'équivalence.

*Pouvez-vous rappeler en quoi consistent ces équivalences ?*

Pour les candidats au DE « sur épreuves » (candidats libres) comme pour les candidats au cursus de formation sur deux ans - voire trois ans -, il y a deux conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou pour les anciens d'une médaille d'or) et avoir le baccalauréat. Et c'est précisément ce que n'ont pas la majorité des candidats au DE. Et chaque année, sur la quinzaine de dossiers qui parviennent au CEFEDM, très peu réussissent à réunir ces conditions d'admission.

Autre situation choquante : des musiciens immigrés, largement diplômés chez eux, n'obtiennent pas d'équivalences parce qu'il n'y a pas d'accords internationaux. Et donc ces musiciens de très haut niveau, diplômés de divers conservatoires (Damas, Tunis, Alger...) ne sont pas admis aux examens du DE.

*La validation d'acquis ne peut pas se faire ?*

Non, ça ne fonctionne pas, et c'est à mes yeux très mystérieux. Avec le CEFEDM, nous avons déjà attiré l'attention de la DMDTS sur ce point. Pour le moment ça n'a pas bougé d'un pouce. Le pire c'est que les qualités musicales - puisque le DEM est un diplôme de musicien d'excellence et de pratique musicale - sont jugées sur dossier et dans des contextes dans lesquels la commission nationale qui statue n'a aucune connaissance de l'environnement. Par exemple un Syrien avait déposé un dossier très étayé et sérieux auprès du CEFEDM, accompagné de diplômes. La commission a statué avec les photocopies des diplômes délivrées à Damas, et a émis un avis défavorable. A mon avis (partagé par mes collègues du CEFEDM Rhône Alpes), une audition paraît indispensable dans de tels cas. Sans peut-être aller jusqu'à la composition d'un jury spécialisé dans la musique concernée, mais au moins que le candidat puisse prouver devant un jury qu'il sait réellement jouer d'un instrument, au même niveau qu'un DEM français.

*Le jury se compose de combien de personnes ?*

Il doit y avoir deux inspecteurs et... je ne sais plus très bien qui, tellement c'est obscur pour moi. Je ne parviens pas à réellement savoir qui siège dans ces jurys, qui reçoit les dossiers à la DMDTS, qui dit « oui » ou « non »... J'en suis venu à dissuader des musiciens de haut niveau et doté d'une grande pratique pédagogique de se présenter au DE si je vois qu'ils n'ont pas un bon dossier administratif. Ce n'est pas la peine qu'ils se plantent...

*Il y a deux types de préparation ?*

Oui, il y a une formation universitaire sur deux ans et une formation continue, pour des enseignants déjà en poste (avec des statuts « bringuebalants » ou déjà titulaires d'un DE, mais souhaitant en obtenir un autre. Il y a de plus en plus de collectionneurs de DE...).

Les CEFEDM ont l'obligation de mettre en place des cursus longs pour permettre aux personnes qui ont une activité professionnelle de faire des études tout en conservant leurs activités et leurs ressources. Alors que dans le cycle de deux ans, les personnes ont souvent le statut d'étudiant et n'ont pas d'activité à plein temps à côté.

*Est-ce qu'il existe un suivi des titulaires du DE ?*

Très peu. Pour le moment il y a eu deux DE au CEFEDM Rhône-Alpes : Raphaële Frey et Thierry Doua. J'ai été leur professeur pendant deux ans, et je les connais bien. Il faut dire que, étant donné la rareté des candidats, on s'est retrouvé dans des conditions de travail exceptionnelles. Raphaële Frey a été engagée avec son DE de percussion cubaine par le CNR de Lyon ; pas pour une classe de percussions cubaines, mais pour des interventions dans toutes les autres classes classiques pour des pratiques et techniques orales. Thierry Doua (DE de vielle à roue sur le répertoire de la région Centre) est professeur à Montluçon.

En ce moment, j'ai un seul étudiant, Smaïn Mesbai, spécialiste de percussions orientales du Maghreb (répertoires populaire et savant). C'est une situation privilégiée, puisque nous sommes quasiment dans un contexte de cours particuliers. On peut aller très loin sur les sujets qui nous intéressent. Il n'aura pas de soucis d'emploi : il ne sera probablement jamais professeur, étant très demandé pour sa pratique artistique.

*Est-ce qu'on peut imaginer une solution, une transformation au niveau du CEFEDM, penser à d'autres partenariats ?*

Une solution serait d'accueillir pendant un ou deux ans des autodidactes dans leurs cultures (des musiciens qui n'auraient pas suivi de cursus d'études), et de leur dispenser un enseignement spécifique destiné à leur apporter les notions qui leur manqueraient, afin de les conduire au DEM (il y a toujours des choses à apprendre ailleurs même pour des virtuoses...). Il s'agirait d'une sorte de « propédeutique ».

Si l'on parvenait à cela, le verrou institutionnel sauterait. C'est une discussion qui dure depuis trois ans. On est dans un contexte assez complexe du point de vue des relations entre institutions, notamment avec les ENM et les CNR. C'est une histoire très ancienne... Et même si des directeurs manifestent une volonté de collaboration, il y a le poids des politiques locales. Par exemple la Ville de Villeurbanne est depuis toujours à gauche, mais le CNR de Lyon est beaucoup financé, outre la Drac, par le département (ce qui est un cas de figure un peu exceptionnel), ainsi que par la Ville de Lyon, c'est-à-dire dans un contexte politique plutôt ancré à droite. Cela donne des positions assez « dures ». Même si les directeurs déclarent vouloir que ça change, les postures politiques, assez raides, font que les propositions de collaboration et de cofinancement apportées par le CEFEDM ne « passent pas ».

*Et par rapport aux musiques actuelles et aux structures qui y sont liées, est-ce qu'il y aurait des partenariats à imaginer ?*

Oui, peut-être, mais pas sur la formation. Dans cette région, les SMAC sont dans des opérations de soutien aux répétitions, de mise à disposition de locaux de répétition, mais jamais dans l'enseignement (\*). L'enseignement des musiques actuelles en Rhône-Alpes se fait à l'ENM à Villeurbanne, le plus important département de musiques actuelles de la région, et ce toujours sur le même héritage, la même volonté pédagogique politique du fondateur de l'ENM.

*(\*) Il y a quatre SMAC en région : Annecy, Bourg-en-Bresse, Bourgoing-Jailleu et Roman. Il y a par ailleurs trois projets dont deux sont en compétition. Il n'en restera qu'un, puisque le principe est : une SMAC par département.*

Pour en revenir au CEFEDM, il faut savoir que le CEFEDM Rhône-Alpes est un des CEFEDM qui produit beaucoup d'écrits. C'est un laboratoire de réflexion sur toutes les pédagogies musicales.

*Les CEFEDM communiquent-ils entre eux ?*

Oui, mais il y a aussi de la compétition ! (rires). Comme ils ont une autonomie de contenus, les projets pédagogiques sont forcément différents. Ils portent la marque des équipes et des personnes qui les dirigent. On est pas du tout dans une démarche « Education nationale » qui, jusqu'à ces dernières décennies, posait des cadres rigides (la même chose pour tout le monde). Pour les CEFEDM, les contenus pédagogiques leur étant propre, chacun pense qu'il fait mieux que les autres...

*Existe-t-il un problème avec les candidats libres ?*

Dans sa forme actuelle, je trouve ce système féodal. Les candidats sont jugés sur très peu de temps, sur des prestations très courtes. Et ceux qui réussissent sont surtout ceux qui maîtrisent le discours. Or vous pouvez très bien être nul sur un sujet dans lequel vous maîtrisez le langage « convenu ». On connaît bien cela avec les hommes politiques !

Les épreuves durent au maximum vingt minutes. L'épreuve qui a le plus fort coefficient est l'épreuve dite pédagogique, ce qui est normal. Il faut pendant vingt minutes faire semblant de faire un cours. Comment on peut prouver qu'on a des compétences professionnelles en vingt minutes ? Et puis il y a des disparités de conditions, compte tenu de la diversité des cultures musicales prises en compte. Il y a des candidats qui se retrouvent avec des élèves qui ont déjà une pratique de l'instrument et d'autres qui se retrouvent avec des débutants, ou qui n'ont jamais entendu l'instrument... Prétendre qu'on peut juger des compétences pédagogiques d'un candidat sur vingt minutes de pseudo cours, c'est impensable, c'est parfaitement antidémocratique. C'est le loto ! Et c'est surtout le succès pour celui qui est en forme ce jour-là, ou pour celui qui, sans même avoir réfléchi, possède le langage qui peut lui permettre de s'exprimer brillamment dans un temps très court.

Le problème auquel je suis confronté, c'est que je dois souvent expliquer tout cela, car c'est difficilement compréhensible pour des collègues de CMT qui sont dans des régions à faible densité de population ou à faible nombre de départements, et qui ont une vision exhaustive de leur territoire. En Ile-de-France, en Rhône-Alpes ou en PACA, nous sommes dans des configurations où il est impossible que tout le monde se connaisse, ou qu'on puisse repérer au fin fond du dernier canton avant la frontière la naissance d'une nouvelle association... Nous ne fonctionnons pas du tout dans une vision exhaustive, nous sommes dans une autre dynamique. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai toujours refusé qu'on fasse un guide des musiques traditionnelles en Rhône-Alpes. J'ai par le passé eu l'occasion de ressentir un profond sentiment d'injustice quand on est dans une activité et qu'on ne figure pas dans un guide qui se veut exhaustif. Si nous nous lançons dans un tel guide, nous serions « grillés » avec bon nombre d'acteurs du terrain. Donc ça ne vaut pas la peine. On sait de plus combien un guide a toujours une valeur symbolique très forte. C'est un objet qui est censé tout recenser, mais ce n'est pas un objet efficace. On est cinq pour 5 500 000 habitants et huit départements : le partage est vite fait !

oooooooooooo